



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi
du travail et des solidarités**

Guide démarche simplifiée DREETS Hauts de France

Vous êtes maître d'ouvrage et vous devez transmettre à la DREETS des Hauts de France le dossier à faire approuver par la DREETS pour permettre à l'entreprise de dépollution d'intervenir.

Voici ci-dessous les éléments dans le formulaire en ligne qui vont vous être demandés.

Coordonnées du demandeur

-Raison sociale du maître d'ouvrage (ex: mairie de Dunkerque, communauté de communes d'Arras, Département du Nord...)

-Numéro SIRET Format attendu : 14 chiffres.

-Nom de la personne déposant le dossier

-Prénom de la personne déposant le dossier

-Fonction de la personne déposant le dossier

-Adresse électronique de la personne déposant le dossier Exemple : adresse@mail.com

-Numéro de téléphone de la personne déposant le dossier

-Adresse du maître d'ouvrage

Informations sur le chantier de dépollution

-Le chantier est réalisé sur un terrain civil ou terrain militaire non clôturé et surveillé en permanence : Oui/Non

-Le chantier est réalisé sur un terrain militaire clôturé et surveillé en permanence Oui/Non

Si le chantier est réalisé sur un terrain militaire clôturé et surveillé en permanence, vous devez transmettre la demande d'approbation de l'ESP au ministère des armées et non à la DREETS

-Nom du chantier : exemple: chantier parc éolien des florettes, chantier entrepôt vert, chantier lotissement des terroirs....

-Commune du chantier

-Département du chantier

- Nom de l'entreprise de dépollution pyrotechnique
- adresse mail de la personne responsable de l'entreprise de dépollution pyrotechnique
- Référence de l'ESP : Indiquer l'indice figurant dans l'ESP ex: n°2025 indice b
- Indiquer l'usage ultérieur du terrain dépollué :Ex: construction d'un parc éolien, construction de bâtiments ou de logements, réalisation de travaux de génie civil...

Dépôt des pièces obligatoires à l'instruction

Explication pour les pièces obligatoires de votre dossier

3 documents sont obligatoires pour que votre dossier soit complet pour son instruction :

-l'étude de sécurité

-l'avis du CSE de l'entreprise de dépollution pyrotechnique sur l'étude de sécurité ou le PV de carence

-l'avis de votre CSP sur l'étude de sécurité

(-l'avis du CSE de l'entreprise en activité (lorsque le chantier de dépollution à lieu dans une entreprise)).

-Grille de lecture de l'ESP remplie : Vous pouvez nous fournir la grille de lecture remplie, cela permet de vous assurer que toutes les attentes des services instructeurs ont été remplies. Elle facilite la lecture de votre ESP et donc permet de réduire dans la mesure du possible le délai d'instruction.

[Télécharger le modèle DOCX – 28 ko](#)

-Étude de sécurité pyrotechnique : Taille maximale autorisée : 200 Mo.

-Avis du CSE de l'entreprise de dépollution pyrotechnique : avis sur l'étude de sécurité du CSE de l'entreprise de dépollution pyrotechnique ou le PV de carence

-Avis du CSP sur l'étude de sécurité

-Avis du CSE de l'entreprise en activité (Si la dépollution a lieu dans une entreprise en activité fournir l'avis du CSE sur l'étude de sécurité de celle-ci ou le PV de carence)

Explication

Vérifier bien que vous avez rempli tous les champs du formulaire et télécharger toutes les pièces nécessaires à l'instruction.

Une fois envoyée, vous allez recevoir une attestation de dépôt de dossier par mail 😊